

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr

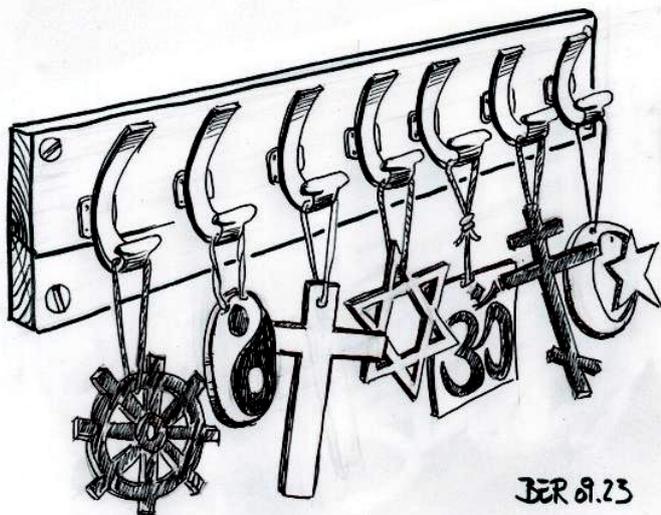


N°90 OCTOBRE2023

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Laïcité : ne pas céder aux abandons

P. 2



Financement du privé dans l'agglo de Rouen : un mauvais coup contre l'enseignement public

P. 9

Dualisme scolaire : entre accoutumance et fort recul de la mixité sociale

P. 11

Le port de l'abaya à l'école doit être combattu pour ce qu'il est : une offensive de l'islamisme politique

P. 18

Iran : un an après l'assassinat de Mahsa Zhina Amini

P. 19

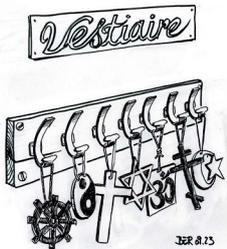
AGENDA

- **14/10/23 de 10h00 à 18h30** à la maison des associations 27, rue Jean Bart à Lille l'association Laïcité et Féminisme organise un colloque **Femmes, États, religions** .
(voir page 17)
- **18/11/23 à 16h30** : Le **CREAL76** organise un « spectacle-débat » à la Halle aux Toiles de Rouen.
(voir page 17)

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr

Avec ce numéro un supplément :

**La fondation
du Conseil national de la Résistance**
-CNR- (15 mars 1943)



É
d
i
t
o

Laïcité : ne pas céder aux abandons

L'actualité de ces dernières semaines a donné à voir des offensives fondamentalistes religieuses visant à faire passer les lois communes après les exigences religieuses. Ces attaques instrumentalisent toujours le corps des femmes. Non seulement, le consensus laïque - qui se délite depuis quelques années - n'offre plus de pare-feu efficace face à ces menées, mais des organisations parfois classées très à gauche s'y inscrivent au nom de libertés mal comprises tactiquement utilisées par des ennemis irréductibles.

Sommaire

- 2 - Édito : Laïcité : ne pas céder aux abandons
- 3 - Chronique du mécréant : Interdire ou ne pas interdire l'abaya, là n'est peut-être pas la question
- 4 - Note de lecture : Féminicène
- 5 - Le climato-scepticisme
 - Textes en ligne
- 6 - Une urgence : accueillir en France les Afghanes ayant fui les talibans
 - Réchauffement climatique et mariages précoces
 - Puberté forcée en Syrie
- 7 - Turquie : sombres perspectives pour les femmes après la réélection d'Erdogan
 - Wallonie-Bruxelles : des intégristes attaquent des écoles
- 8 - En Inde, des coupes dans les manuels scolaires visent en priorité la composante musulmane du Pays
 - Wokisme encore
- 9 - Coup de chapeau à Hamida Aman
- 10 - Financement du privé dans l'agglomération de Rouen : un mauvais coup contre l'enseignement public
- 11 - Dualisme scolaire : entre accoutumance et fort recul de la mixité sociale
- 12 - École privée : la mixité sociale recule encore
 - Pour les lycées pro toujours moins de cours, toujours moins de formation
- 13 - Protocole avec l'enseignement catholique déferé devant le Conseil d'État
 - Texte en ligne
- 14 - 8 mars 2023 : le CREAL76 et le mouvement du NID agressés
 - Texte en ligne
- 15 - Mots croisés
 - Texte en ligne
 - Notre ami Philippe Dupont nous a quittés.
- 16 - Dissolution des Soulèvements de la Terre, suite mais pas encore fin
- 17 - Vie du CREAL
 - Note de lecture : *Le choix laïque d'une intranquille*
 - Agenda
- 18 - Le port de l'abaya à l'école doit être combattu pour ce qu'il est : une offensive de l'islamisme politique
- 19 - Iran : un an après l'assassinat de Mahsa Zehna Amini
 - Empreintes
- 20 - Chronique de Rahan : Rahan et la mode

Le Conseil d'État seul ne saurait protéger les libertés conquises et traduites en droit (loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, article 1 de la Constitution, loi de 2004 sur les signes religieux à l'école). Il a cependant retoqué le recours des hidjabeuses en juin et celui de l'association Action droits des musulmans le 7 septembre à propos de l'abaya. Quoiqu'il en soit juridiquement, alors qu'un référé suspension est à son tour rejeté le 25 septembre en attendant une décision sur le fond, le principe laïque doit être défendu sans relâche comme une liberté émancipatrice, incompatible avec toute stigmatisation, notamment auprès de la jeunesse. L'école doit être le lieu « d'une respiration laïque » affranchie de tout dogme comme le voulait Jean Zay au travers des circulaires de 1936 et 1937 prohibant le prosélytisme commercial, politique ou religieux.

Mais trop d'actes contredisent les discours présidentiels et gouvernementaux invalidant les principes qu'ils sermonnent. Le président Macron assiste à la messe célébrée par le Pape à Marseille, pas en France, dit ce dernier. Sa présence ès-qualités est la reconnaissance officielle d'un culte. L'accueil du Pape en tant que chef d'état créé par les accords du Latran en 1929 avec Mussolini n'implique pas d'assister à un office. La publication du projet de loi sur la fin de vie n'interviendra qu'après cet épisode concordataire. Macron a annoncé « une collecte pour le patrimoine » qui concernerait 2 à 3 000 édifices religieux de petites communes². Elle donnera lieu à une défiscalisation des dons à hauteur de 75 % dont bénéficieront surtout les lieux de culte catholique, religion de préférence présidentielle. Cette collecte sera suivie de dispositions devant rendre éligibles les lieux de culte aux aides pour la rénovation énergétique, un gouffre. La générosité publique au détriment du budget de l'État a des limites ! Elle ne s'applique pas aux services publics

ou à la Sécurité sociale pour lesquels une baisse des dépenses de 15 milliards € est prévue¹. Le contexte international préoccupe des économistes comme Joseph Stiglitz pour qui « *Les inégalités compromettent tous nos objectifs sociaux et environnementaux*³. » Ils constatent que « *Des millions de personnes sont confrontées aux terribles difficultés de la hausse des prix alimentaires, tandis que le nombre de milliardaires a doublé [...]* » Cependant, les dépenses militaires mondiales atteignent des sommets : 2 240 milliards de dollars en 2022.

Oui, la question sociale et la question laïque sont liées. N'est-ce pas la leçon, à portée universelle, de la lutte des femmes iraniennes qui porte en germe la séparation du politique et du religieux et unifie les différentes ethnies, les travailleurs, les jeunes, les hommes, les femmes ? La laïcité est le ciment unitaire sur lequel doit se déployer le combat social. Ne laissons pas les conflits identitaires politiques ou religieux s'enflammer et diviser les populations. Loin des intérêts électoraux hasardeux produisant des alliances de circonstance avec des communautés instrumentalisées par des religieux, nous invitons chaque organisation inscrite dans le combat social à un travail d'éducation populaire sur ce principe de liberté et d'unité : la laïcité. □

Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 27.09.23

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/220823/le-budget-2024-signe-la-faillite-intellectuelle-de-la-politique-economique-du-gouvernement>

² https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/09/15/emmanuel-macron-annonce-une-collecte-pour-le-patrimoine-religieux-notamment-pour-les-eglises-anciennes_6189541_3246.html

³ https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/19/les-inegalites-compromettent-tous-nos-objectifs-sociaux-et-environnementaux-lettre-au-secetaire-general-de-l-onu-et-au-president-de-la-banque-mondiale_6182567_3232.html

Dominique
**La chronique
 du mécréant**
 DELAHAYE

Interdire ou ne pas interdire l'abaya, là n'est peut-être pas la question

L'article de Carine Fouteau : « L'interdiction de l'abaya, symptôme d'une France en pleine panique identitaire », publié sur Médiapart, me semble tout à fait révélateur de la confusion qui règne à gauche sur ce sujet. Sans aucun doute, le ministre se sert cyniquement de cette affaire pour occulter les résultats dramatiques de la politique gouvernementale en matière de service public d'éducation. Pour autant ce serait une erreur, au moment où surgit le débat sur le blasphème au Danemark, de considérer cette nouvelle tentative de remise en cause de la laïcité de l'école, comme anodine.

En préambule et pour éviter toute polémique inutile, j'ai toujours du mal avec ces interdictions. Pour plusieurs raisons essentielles. La première c'est que les religions adorent les martyrs. La deuxième, c'est que toute interdiction d'un vêtement religieux peut être élargie à tout type de vêtement. La troisième étant, comme le disait A. Briand à propos de la soutane, qu'on pouvait compter sur « l'ingéniosité combinée des prêtres et des tailleurs » pour créer un « vêtement nouveau » en cas d'interdiction.

Ceci étant dit, si Carine Fouteau cite A. Briand, elle se démarque de lui, sur un point important. A. Briand n'a jamais nié le caractère religieux du dit vêtement. Il faut quand même être d'une naïveté désarmante (au mieux) pour ne voir dans cette affaire qu'une bataille contre « une tenue vestimentaire », « la longueur des robes des jeunes femmes », « des robes jugées trop couvrantes ». Pire, l'argument massue utilisé par la rédactrice de l'article pour convaincre ses lectrices et ses lecteurs que l'abaya n'est qu'un inoffensif vêtement traditionnel, c'est que « la plupart des autorités musulmanes dénie son caractère religieux ». Un peu comme si on s'en remettait au jugement d'un dirigeant de la FNSEA en ce qui concerne la dangerosité du glyphosate...

Je conseille à cette journaliste de taper simplement dans un moteur de recherche le mot *abaya*. Les dix premiers sites de vente en ligne qui proposent cet article le présentent tous comme un vêtement pour la femme musulmane, pas pour la femme arabe, ou pour la femme en général. Il est même parfois présenté au milieu de produits « islamiques ». « Bref » comme le dit G. Biard dans *Charlie-Hebdo*, sur internet, les abayas « sont des produits religieux, pour ceux qui les achètent et pour ceux qui les vendent ». D'ailleurs Carine Fouteau le confirme paradoxalement quand elle dit que s'en prendre à l'abaya, c'est « un prétexte pour dire aux musulmans qu'ils doivent « se tenir sages », c'est une injonction : « changez vos pratiques intimes, abandonnez vos racines ».

À moins que ce ne soit un des multiples dégâts collatéraux du concept d'« islamophobie » dont Médiapart est friand. Arabe, musulman, à la fin on finit par confondre...

Et même si ce vêtement n'était qu'un vêtement de pudeur, comment ne pas voir une logique religieuse dans le burkini, le voile, l'abaya, dont la mission commune est bien de cacher le corps des femmes, de dissimuler leur peau. Cette obsession est partagée par toutes les religions : « Inhérente au calvinisme, comme au catholicisme est cette menace que tout ce qui est vraiment merveilleux doit aussi te rendre coupable, surtout cette peau, dans laquelle nous sommes tous nés¹. »



S'il est vrai que les femmes, et particulièrement les femmes issues de l'immigration africaine sont victimes d'une « invisibilisation sociale », comment penser que le port de ces vêtements qui les anonymisent plus encore, les affichant dans l'espace public avant tout comme membres d'une communauté religieuse, pourrait être une solution. Porter un uniforme religieux, pour gagner dignité et reconnaissance de leur caractère propre et de leurs qualités personnelles. Étonnant, non ! Car c'est bien cette lisse apparence, soumise, niant aspérités du caractère, éruptions du désir, liberté de la volonté, que les religions veulent imposer aux femmes : « Elle évoluait donc dans leur petite communauté comme une femme mystérieusement visitée par le Seigneur, comme un formidable modèle d'humilité ou une sainte de Dieu. Aucun ornement ne l'embellissait jamais ; il n'y avait rien chez elle pour tinter ou briller et pas la moindre facilité. Aucun ruban ne dénaturait sa coiffure irréprochable et implacable². »

Alors oui, débattre plutôt qu'interdire, pourquoi pas, avancer vers « le renforcement urgent de la mixité socioculturelle à l'école » comme le préconise Carine Fouteau.

Mais à condition que dans ce débat, notre vigilance soit à la hauteur des enjeux. Ce qu'elle semble avoir oublié, c'est que si A. Briand, agnostique revendiqué, a défendu une loi de concorde et d'apaisement (contre les partis religieux, faut-il le rappeler), il n'a jamais abandonné une lucide méfiance vis-à-vis des religions, qu'il a défendue dans le journal anticlérical *La Lanterne*.

Face à la montée de l'obscurantisme religieux (toutes religions confondues) et à ses manœuvres (sans nul doute possible l'affaire de l'abaya en est une) pour faire de nouveau irruption dans la conduite des affaires publiques et donc remettre en cause la laïcité, nous devons bien sûr nous appuyer sur une juste lecture de la loi de 1905. Mais nous devons aussi rappeler avec fermeté et obstination que la religion est un outil d'asservissement, une chimère qui nous divise, une croyance en un au-delà qui nous décharge de nos terribles et magnifiques res-

ponsabilités d'hommes et de femmes libres : « Mieux que la révolte contre les dieux, c'est cette longue obstination qui a du sens pour nous. Et cette admirable volonté de ne rien séparer de ne rien exclure qui a toujours réconcilié et réconciliera encore le cœur douloureux des hommes et les printemps du monde³. »

La décision du ministre de l'Éducation nationale d'interdire le port de l'abaya a fait couler beaucoup d'encre, mais moins d'encre que les polices religieuses ne font couler de sang des femmes qui refusent de porter les vêtements islamiques, dans les pays où règne la charia. □

¹ Harrison, Jim. *En marge*. C. Bourgois
² Baldwin, James. *La conversion*. Rivages
³ Camus, Albert. *L'été*. Folio



Ce livre présente une analyse de l'émancipation des femmes totalement opposée à ce que, jusqu'à présent pensaient, les féministes.

Ce ne sont pas les luttes féministes qui ont gagné cette émancipation mais l'émancipation des femmes qui a permis le féminisme. C'est provocant (Véra Nikolski ne pense pas d'ailleurs que ces luttes aient été inutiles) mais l'ouvrage est sérieux, convaincant, nourri de données scientifiques.

Certes la domination masculine est une réalité mais en faire le résultat d'une confiscation de droits autrefois égalitaires entre les sexes est une posture idéologique pense l'auteure. Les humains du Paléolithique vivaient une précarité extrême. Mâle plus fort (en moyenne), femelle accouchant, allaitant, protégeant les petits donc moins mobile, ces réalités ont conduit à une division des tâches et constitué un avantage sélectif. L'être humain ayant la particularité de chercher du sens à ce qu'il vit, ce qui est nature est devenu culture. Ont été justifiés le fait que les femmes restent près du foyer et le fait que les hommes construisent et inventent. La variété est devenue domination.

Le féminisme, l'ère des femmes : le néologisme peut surprendre. Pourtant c'est réel, dans le monde entier - ou presque - les conditions de vie des femmes n'ont jamais été aussi favorables. « En 70 ans ont été renversées les conceptions de plus de 100 000 ans. » Ces

changements inouïs ont-ils été conquis par les luttes ? Non, répond Véra Nikolski, il n'y a jamais eu de combat féminin d'une intensité correspondant à de telles avancées.

Les vraies raisons ce sont les progrès techniques dans les domaines industriel et médical : accès au travail salarié, quasi-disparition de la mortalité infantile, contraception, biens d'équipement... Or, ces richesses, fruit du recours aux énergies fossiles sont aujourd'hui problématiques : raréfaction des sources, bouleversement des grands équilibres climatiques. L'anthropocène menace l'anthropos et le féminicène. Les vrais dangers pour l'émancipation sont liés aux vraies raisons qui l'ont permise.

Le futur sera probablement plus difficile que le présent : risques de violences accrues, risques de pouvoirs dictatoriaux et de situations chaotiques. Les femmes seront les premières mises en danger. Il faut se préparer. L'auteure considère qu'il existe deux stratégies féministes : le féminisme de la réclamation et le féminisme du faire. Le premier est celui des revendications, des déclarations, des livres, le deuxième celui des femmes qui utilisent les potentialités du féminicène : carrières professionnelles ou politiques, prise de responsabilité et de pouvoir. Elle pense que le féminisme du faire doit être revendiqué et pratiqué plus nettement. Il sera probablement d'une grande utilité si la situation politique, économique, technique et sociale se dégrade.

L'ouvrage se veut matérialiste et réaliste. Des solutions politiques et pratiques sont proposées.

Il est riche de réflexions et d'analyses économiques, historiques, sociologiques.

C'est un livre stimulant et agréable à lire. □

NIKOLSKI, Véra. *Féminicène : les vraies raisons de l'émancipation des femmes, les vrais dangers qui la menacent*. Fayard

« Comment avoir de l'ordre dans un État sans religion ? La société ne peut exister dans un État sans une religion. La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. »

Le climato-scepticisme

Malgré les canicules à répétition, les températures record constatées partout dans le monde, les gigantesques incendies, les pluies diluviennes, les marchands de doute envahissent les réseaux sociaux et font grimper le climato-scepticisme. 37 % des Français n'adhèreraient plus aux analyses du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), soutenus en cela par le Rassemblement national qui y voit là un nouveau cheval de bataille, proposant des solutions autoritaires et démagogiques qui permettront à son électorat de continuer de vivre de la même façon, en cherchant évidemment des boucs émissaires.

Rappelons que le climato-scepticisme n'est pas le fruit d'une controverse scientifique classique mais qu'il est né aux USA à la fin des années 80 d'un mouvement, animé souvent par des scientifiques très à droite, qui va voir dans les sciences du climat, les sciences de l'environnement qui se développent, un instrument par lequel on va contraindre l'activité économique. Quelque chose dans les sciences du climat porterait en elle les germes du contrôle de l'économie, du contrôle des libertés individuelles. Le climato-scepticisme a trop souvent été encouragé : dans les médias les arguments des climato-sceptiques ont été mis sur un plan d'égalité avec les analyses scientifiques. L'industrie des énergies fossiles a financé des recherches pour préserver ses activités économiques et empêcher ainsi les vérités scientifiques d'éclater et s'assurer que l'action climatique n'avancerait pas. Une propagande climato-sceptique est venue de la Russie qui a compris que l'écologie diviserait le monde occidental.

Combattre le climato-scepticisme

Pourtant préserver la vérité de ce qui nous arrive est un problème de démocratie. Le débat est essentiel. Porter le débat sur la place publique, donner les moyens aux citoyens de débattre puis les moyens d'accepter les conclusions du débat est essentiel.

Sachant que la moitié des émissions de carbone est due aux importations de marchandises, comment peut-on défendre l'idée d'un monde où le libre-échange total, marché commun mondial débridé en fait, reste la règle ? Mais produire local ne veut pas forcément dire



produire bon et sain. Sans volonté de réduire le bilan carbone, cela n'a pas de sens.

Réindustrialisation, réorganisation de la vie locale sans oublier de remettre en cause le productivisme.

Ce que se refuse de faire le patron de Total Patrick Pouyanné, comme le rapporte Jean Jouzel, paléoclimatologue. « Je respecte l'avis des scientifiques mais il y a la vie réelle », a argumenté le patron qui dirige l'une des entreprises les plus polluantes du monde. Assumant de poursuivre ses investissements pétro-gaziers car la demande croît : « Je dois assurer la sécurité d'approvisionnement au coût le plus efficace » affirme-t-il.

« L'écologie du bon sens nous mène droit à la catastrophe. Alors que la transition est porteuse de dynamisme économique, d'innovation, d'emploi. » réplique Jean Jouzel.

Ne pas attendre non plus les solutions aléatoires des techno-solutionnistes, dernier avatar du climato-scepticisme, pour qui les innovations technologiques peuvent résoudre les problèmes environnementaux, comme le réchauffement climatique.

Pour mener des débats éclairés, ne négligeons pas l'urgente nécessité de la laïcité de l'enseignement des savoirs scientifiques pour éviter de confondre savoirs, croyances et opinions¹. □

¹ Conférence « La laïcité tacite des sciences »

Guillaume Lecointre <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article2661>

**Textes
en
ligne**

L'été des catastrophes : la Terre a-t-elle franchi un point de bascule ?

Incendies géants, tempêtes historiques, déluges multiples... Cet

été, les extrêmes climatiques ont frappé partout dans le monde, battant de nombreux records. Au point de susciter l'effroi des climatologues. Retour en carte sur cet été historique.

Lire la suite : [https://reporterre.net/L-ete-des-catastrophes-la-Terre-a-t-elle-franchi-un-point-de-bascule?](https://reporterre.net/L-ete-des-catastrophes-la-Terre-a-t-elle-franchi-un-point-de-bascule?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

[utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo](https://reporterre.net/L-ete-des-catastrophes-la-Terre-a-t-elle-franchi-un-point-de-bascule?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

Intérêt supérieur de l'enfant : la France ne respecte pas ses obligations internationales

Le Comité des droits de l'enfant, dans une décision en date du 25 janvier 2023, conclut à la violation par la France, de plusieurs des droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). La France devait se mettre en conformité avant le 25 juillet et rien n'a été réalisé, aucune annonce n'a été faite, les droits de ces enfants sont quotidiennement bafoués.

Lire la suite : [https://www.lacimade.org/interet-superieur-de-lenfant-la-france-ne-respecte-pas-ses-obligations-internationales/?](https://www.lacimade.org/interet-superieur-de-lenfant-la-france-ne-respecte-pas-ses-obligations-internationales/?utm_source=NL092023&utm_medium=NL&utm_id=NL2023)

[utm_source=NL092023&utm_medium=NL&utm_id=NL2023](https://www.lacimade.org/interet-superieur-de-lenfant-la-france-ne-respecte-pas-ses-obligations-internationales/?utm_source=NL092023&utm_medium=NL&utm_id=NL2023)

Échos d'ailleurs

Emmanuel Macron promettait, à l'été 2021, que la France resterait « aux côtés des Afghanes ». Deux ans plus tard, force est de constater que celles qui ont fui leur pays et sont bloquées en Iran ou au Pakistan rencontrent d'énormes difficultés pour obtenir l'asile en France.

À l'initiative d'un collectif de journalistes, chercheurs... spécialistes de l'Afghanistan et de l'association **France terre d'asile**, un appel paru dans **Le Monde** du 21 avril 2023 demande « aux autorités françaises de mettre en place un programme d'accueil humanitaire d'urgence, pour permettre l'accès à

Une urgence : accueillir en France les Afghanes ayant fui les talibans

notre territoire à ces femmes qui n'ont plus accès au travail ou à l'éducation ».

Le 28 août dernier, c'est au tour d'**Amnesty International** de publier une tribune pour demander à la France « de prendre des engagements clairs en faveur de l'accueil des femmes afghanes, notamment dans le cadre du programme de réinstallation des personnes particulièrement vulnérables du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ».

Le 4 septembre, cinq Afghanes sont arrivées en France. **Margaux Benn**, l'une des responsables du

collectif **Accueillir les Afghanes**, réagit auprès du **Monde** : « Nous sommes intervenues en soutenant leur dossier pendant près d'un an et en plaidant leur cause auprès des ministères. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce et que cette bonne nouvelle sera suivie d'une prise en charge systématique des Afghanes, seules ou avec enfants, qui souhaitent venir en France. » □

¹ <https://accueillirlsafghanes.org/>

² <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/venir-en-aide-aux-afghanes-cibles-de-la-guerre-contre-les-femmes-des-talibans>

Réchauffement climatique et mariages précoces

Pour des chercheurs américains qui ont étudié une vingtaine d'enquêtes réalisées ces dernières années en Afrique et en Asie du Sud, les événements climatiques extrêmes entraînent plus de mariages forcés pour les jeunes filles : c'est-à-dire que là où la pratique existe déjà, elle connaît un grand coup d'accélération et beaucoup plus rapidement que dans une situation de guerre ou de conflit.

Dans les régions d'Éthiopie les plus touchées par la sécheresse, le nombre de mariages de filles de moins de 18 ans a augmenté de 119 %.

Au Bangladesh, les années où la vague de chaleur dure plus de 30 jours, le nombre de mariages chez

les 11-14 ans augmente de 50 %. Augmentation également à des degrés divers en Inde, au Pakistan, en Indonésie, au Kenya ou en Tanzanie.

En effet, quand des villages entiers plongent dans l'extrême pauvreté ou la famine, la dot de la mariée devient une question de survie et, en plus, une fille qui part c'est une bouche de moins à nourrir. Il y a aussi, parfois, l'espoir de la faire entrer dans une famille plus aisée. Dans la corne de l'Afrique, où le mariage des mineurs est légal ou toléré, de plus en plus de familles démunies marient leurs filles de 12 ans à des hommes de 50 ou 60 ans. Le réchauffement climatique entraîne aussi des déplacements de populations importants et la vie

dans les camps de réfugiés rend les filles plus vulnérables.

Dans le monde, on estime à 12 millions le nombre de filles mariées de force chaque année, avec des conséquences dramatiques pour les mineures : grossesses précoces (deuxième cause de mortalité des adolescentes), risque accru d'excision et de mutilation génitale (parfois obligatoire dans certains pays avant le mariage). Le **Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)** estime que, dans tous les cas, la seule façon de freiner efficacement les mariages forcés reste la scolarisation des jeunes filles. □

Source : **France Info, UNICEF**

Puberté forcée en Syrie

Dans les camps de déplacés du nord de la Syrie, de nombreuses filles très jeunes sont contraintes de suivre des traitements hormonaux vendus sans ordonnance pour déclencher leur cycle menstruel de manière précoce. Dans la plupart de ces situations, il y a la volonté du père de marier sa fille le plus vite possible pour "alléger le fardeau financier" du foyer.

En juin 2020, l'**UNFPA**, agence directrice des Nations unies en charge des questions de santé

sexuelle et reproductive, avait alerté sur la nécessité de protéger les quelque 5,9 millions de filles et de femmes parmi les 12 millions de personnes qui ont besoin d'aide en Syrie, évoquant de "nouvelles formes de violence [...] telles que la puberté forcée".

Environ quatre mois plus tard, les directions sanitaires d'Alep et d'Idlib ont interdit la vente de produits contenant des hormones telles que la progestérone et l'œstrogène, sauf en cas d'ordonnance dûment établie par un médecin. Mais cette interdiction n'est pas appliquée car la surveillance ne concerne que la collecte

des ordonnances et pas les quantités de médicaments vendus.

Or, l'administration de ces substances à un âge où le corps n'est pas prêt peut entraîner une ménopause précoce, dès l'âge de trente-cinq ans, et provoquer des cancers de l'utérus ou des ovaires. De même, une grossesse consécutive à une puberté forcée peut entraîner des malformations du fœtus, ainsi que des complications telles que fausse couche et accouchement prématuré.

"Quand j'ai eu 14 ans, mon père m'a forcée à prendre des médicaments", témoigne **Samar**, aujourd'hui

d'hui âgée de 16 ans, qui vit dans le camp de réfugiés de Salkin, dans le nord-ouest de la Syrie. "Dès que j'ai eu mes règles, j'ai été mariée. Je suis tombée enceinte, mais je n'ai pas pu aller au bout de la gros-

sesse. Et après moins d'un an et demi de mariage, mon mari m'a répudiée." □

Source : **Courrier International**

Turquie : sombres perspectives pour les femmes après la réélection d'Erdogan

Entre les deux tours de l'élection, la politologue **Hazal Atay**, spécialiste du genre en Turquie, expliquait à **France Info** qu'**Erdogan** est « contre l'égalité entre les femmes et les hommes » et qu'il voit les féministes comme « une menace pour la société ».

Au pouvoir depuis 20 ans, **Recep Tayyip Erdogan** a dans un premier temps fait des réformes qui sont allées dans le sens des femmes, avec comme objectif l'adhésion à l'Union européenne. Il a par exemple adopté un nouveau **Code pénal** en 2004, qui a criminalisé le viol conjugal et le harcèlement au travail. Mais depuis le changement des relations avec l'UE au début des années 2010, un discours contre les libertés des femmes a émergé et entraîné un recul de leurs droits.

En 2012, Erdogan a tenté de restreindre le droit à l'avortement mais a dû y renoncer à cause de puissantes manifestations. Il y a cependant eu des conséquences sur l'IVG car les hôpitaux ont commencé à avoir peur de proposer ce service pourtant resté légal.

En 2020, la Turquie s'est retirée de la **convention d'Istanbul** (traité international qui fixe des normes juridiques contraignantes pour lutter contre les violences sexistes), jugée incompatible avec la vie familiale et les traditions turques. Certains partis de la coalition d'Erdogan ont demandé la levée d'une loi sur les violences envers les femmes comme condition pour rejoindre son alliance.

Les manifestations des mouvements féministes et LGBTQ+, comme celle du 8 mars ou la

Marche des fiertés, sont souvent interdites pour des raisons dites « de sécurité » alors que celles des mouvements anti-genre - qui prennent de l'ampleur en Turquie - ne font jamais l'objet d'interdictions et que leurs propos sont légitimés par des groupes politiques conservateurs.

Les mouvements LGBTQ+ redoutent de nouvelles vagues de violence car, si l'homosexualité n'est pas interdite en Turquie, la situation des minorités sexuelles y est de plus en plus précaire et Erdogan a multiplié les propos haineux à leur égard pendant sa campagne.

L'islam et le nationalisme sont ainsi présentés comme des garde-fous face aux revendications féministes jugées trop occidentales. □

Source : **France Info**

Wallonie-Bruxelles : des intégristes attaquent des écoles

Aux confins du complotisme et des fantasmes contre un programme d'éducation sexuelle, des organisations musulmanes et catholiques intégristes, des officines d'extrême droite ont conjugué leurs diatribes et actions violentes contre des écoles dans cette région de Belgique. L'objet de leurs exactions est le cours d'éducation à la vie relationnelle et sexuelle (EVRAS) pour les élèves de 12 à 16 ans adopté à la quasi-unanimité le 7 septembre par le Parlement de Wallonie-Bruxelles et expérimenté depuis 2012.

Huit établissements scolaires ont été incendiés ou vandalisés à Charleroi et Liège. À cette violence criminelle correspondent une campagne et des déclarations insensées, complotistes, mensongères et rétrogrades.

On peut lire dans les appels et les communiqués et on a pu entendre lors de la manifestation à Bruxelles du 17 septembre (2 000 personnes) : « le décret de l'enfer », « un lobby LGBT », une dénonciation de « la pornographie [et de] la pénétration dès 9 ans », « un guide satanique utile aux pédophiles »...

Ce n'est pas sans rappeler les termes des opposants aux ABCD de l'égalité prévus puis annulés sous le ministère de Najat Vallaud-Belkacem.

Les auteurs ou relais ?

Un réseau de désinformateurs, l'Observatoire de la petite sirène ; les collectifs Sauvons nos enfants et Innocence en danger ; des anti-vaccins ; Alain Escada, président belge de l'organisation d'intégristes

catholiques Civitas, présent à la manifestation de Bruxelles où il a dénoncé « un projet mondialisé qui veut vous imposer un nouvel ordre sexuel » ; une organisation religieuse dépendant de l'État turc, Dyanet ; la Fédération islamique de Belgique ; des fédérations de mosquées ; le Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie en Belgique. Cette alliance hétéroclite - de circonstance ? - semble inédite en raison du racisme de certaines composantes « antiggenre » ou d'extrême droite.

Mais les extrêmes droites politiques et religieuses qui s'alimentent mutuellement peuvent aussi s'opposer et parfois s'entendre ! □

sources : *Le Monde*, *Médiapart*, *Le Canard enchaîné*

« L'abaya est un projet politique. Il y a des idéologies qui veulent influencer les jeunes femmes musulmanes. L'abaya est le signe d'un endoctrinement et le signe de l'arrivée d'idéologie de l'islam politique. Un des fondements de l'islamisme politique c'est le contrôle du corps de la femme »,

Kahina Bahloul (Première femme imame de France)

En Inde, des coupes dans les manuels scolaires visent en priorité la composante musulmane du pays

Le Conseil national de la recherche pédagogique et de la formation (NCERT, selon son sigle anglais), responsable des programmes, a supprimé de ceux-ci des pans entiers du passé indien qui dérangent les nationalistes hindous du BJP (Bharatiya Janata Party), parti du Premier ministre, Narendra Modi.

Parmi les suppressions les plus importantes se trouvent les liens entre les extrémistes [nationalistes hindous] de l'hindutva et l'assassinat de Gandhi (1869- 1948), qu'ils trouvaient trop favorable à l'unité entre hindous et musulmans.

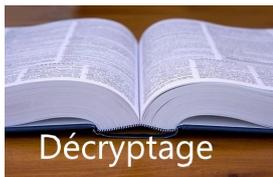
Ont aussi été effacés des manuels du secondaire une grande partie de l'héritage laissé par les Moghols [dynasties musulmanes qui régnèrent sur l'Inde de 1526 au milieu du XIX^e siècle] ; un autre illustre musulman, Maulana Azad (1888-1958), combattant de l'indépendance et premier ministre de l'Éducation ; les émeutes [antimusulmanes] de 2002 dans le Gujarat, le mouvement naxalite [rébellion paysanne d'inspiration maoïste pour la réforme agraire] ; l'état d'urgence (1975-1977) et des passages entiers sur les mouvements sociaux.... La théorie de l'évolution de Darwin a également été

discrètement retirée des livres de classe de seconde et de troisième.

250 historiens de grandes universités indiennes et étrangères ont fait savoir que les personnes qui avaient à l'origine rédigé les programmes, par un long processus de consultation et de discussion, avaient été laissées dans l'ignorance de ces changements. Ceux-ci ne se limitent d'ailleurs pas aux manuels scolaires. Selon le **Congrès indien de l'histoire** [la plus grande association d'historiens du sous-continent indien], la modification du programme de licence d'histoire élaboré par la Commission des bourses universitaires conduit à *"une perception de notre passé clairement irrationnelle et empreinte de préjugés"*.

Le NCERT a tenté de faire passer son manque de transparence pour un "oubli", mais il maintient les révisions effectuées en les présentant comme une rationalisation des programmes scolaires. Qui doivent certes être révisés périodiquement mais pas de manière politiquement partisane et au mépris de l'expertise. □

Source : *Courrier International*.



Wokisme encore

Dans l'article « Confusion, imposition et ralliement¹ » de *Combat laïque* de mars 2022, nous tentions d'analyser les nouveaux concepts tels que le wokisme. Ce néologisme brandi à droite jusqu'à son extrême mais aussi par certains laïques « républi-cains » souvent ralliés à Macron/Blanquer, ajoute à la confusion. Il permet d'occulter, de nier les luttes sociales voire la réalité des discriminations. Ian Buruma apporte un nouvel éclairage avec son article « L'éthique protestante et l'esprit "woke" » (*Le Monde diplomatique* de septembre 2023).

Déjà, rappelle-t-il, le sociologue Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* souligne l'exigence de perfection éthique du protestantisme où l'âme ne trouve son salut que « dans un contrôle de soi systématique ». Dans cette optique, trouve sa place le rituel de l'excuse publique suivie de pénitence qui peut être lucrative dans la pratique télévangéliste. Dans une université privée à 66 000 dollars l'année sont mises en place des activités pour approfondir le travail de l'antiracisme. « Une per-

sonne blanche ne sera considérée comme antiraciste qu'à la condition de confesser sa culpabilité à l'instar de ces protestants qui expient le fait d'être nés dans le péché », explique Ian Buruma. Weber, pour ces protestants qui se considèrent comme des Élus, soulignait, loin d'une attitude secourable envers ceux qui ont commis des péchés, « la haine et le mépris pour celui qu'ils considéraient comme un ennemi de Dieu [...] »

On voit là des similitudes de pratiques avec les tenants de l'esprit « woke » qu'on ne saurait pour autant ranger dans un groupe homogène tant cette notion parfois fantasmée est mal définie. « L'esprit de travail acharné » signalé par Weber s'accomplit dans la réussite y compris financière comme dans le travail spirituel d'amélioration morale individuelle. Les contradictions sont pourtant évidentes dans le fait que « les cinq cents plus grosses capitalisations boursières [affichent] une charte de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. » Ainsi Amazon (Jeff Bezos)

affiche un bandeau *Black live matters* et vend des logiciels de reconnaissance faciale. Une école privée à 61 000 dollars l'année embauche trois « officiers diversité » à plein temps...

Mais ces contradictions ne sont qu'apparentes. Il est plus rentable de promouvoir des causes culturelles et sociétales permettant d'effacer la défense des intérêts économiques de la classe ouvrière qui, dans les pays occidentaux, « a coïncidé avec l'affaiblissement des syndicats. » Ian Burma cite le penseur marxiste noir Adolph Reed Jr : « *si la seule injustice contre laquelle il faut lutter est la discrimination, il n'est pas de base sur laquelle penser l'inégalité économique comme un problème. C'est ce qui est en train de se produire dans une société de plus en plus inégalitaire.* » □

¹ [http://www.creal76.fr/medias/files/ combat-laïque-n-84-mars-2022.pdf#page=10](http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-n-84-mars-2022.pdf#page=10) (voir aussi *La restauration conservatrice en marche* : <http://www.creal76.fr/medias/files/ combat-laïque-n-86-octobre-2022.pdf#page=16>)

Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à...

Coup de chapeau à...

Hamida Aman fondatrice de Radio Begum



L'association non gouvernementale **BOW (Begum Organization for Women)**, créée en 2020 par **Hamida Aman** à Kaboul pour défendre et soutenir les femmes afghanes, a lancé **Radio Begum** (la « radio des reines » en persan) le 8 mars 2021, cinq mois avant le retour des talibans. Pour continuer à émettre, elle doit respecter leurs multiples interdictions tout en essayant de les contourner. Ainsi, malgré leur volonté de réduire les femmes au silence, **Radio Begum** constitue une lueur d'espoir dans la prison qu'est devenu pour elles l'Afghanistan en faisant entendre fortement leurs voix.

Soutenue par l'UNESCO et des dons privés, **Radio Begum** est gérée par une trentaine de femmes journalistes et animatrices. Elle dispose d'une quinzaine d'antennes à travers le pays, couvre une vingtaine des 34 provinces que compte l'Afghanistan et touche entre 500 000 et 1 million de femmes chaque jour.

La situation des Afghanes s'est considérablement détériorée depuis deux ans : elles ne peuvent plus aller à l'école ni à l'université, sont exclues de nombreux lieux de travail, on leur interdit également de fréquenter les parcs, les bains publics, les gymnases... La majorité d'entre elles est donc recluse entre quatre murs et elles sont nombreuses à souffrir de dépression. De plus, la situation humanitaire est catastrophique : l'accès à une nourriture variée, à des médicaments devient de plus en plus difficile.

Radio Begum propose quotidiennement six heures de cours aux collégiennes et aux lycéennes privées du droit essentiel à l'éducation mais elle joue aussi un rôle crucial dans la vie de toutes les femmes en leur permettant de s'exprimer et d'accéder à des contenus éducatifs sur de nombreux sujets, notamment la santé physique et mentale.

Des sujets très intimes sont abordés par le biais de consultations téléphoniques, dans la limite de ce qui est permis par les talibans. Ainsi, chaque jour, une gynécologue vient animer une émission d'une heure : comme il est interdit de parler de contraception, ce sont les bienfaits de l'espacement des naissances pour la bonne santé de la mère, de l'enfant, de la famille qui sont mis en avant.

Il y a beaucoup de demandes pour cette émission, ainsi que pour le soutien psychologique qui est passé d'une heure à deux heures par jour depuis août 2021. Le constat dressé par **Hamida Aman** est alarmant : « Après chaque restriction, les appels sont plus nombreux. Des femmes désespérées racontent la dégringole



de leur vie sociale, l'espace qui rétrécit, l'étouffement, les violences qui augmentent dans l'intimité des foyers. De plus en plus d'auditrices nous parlent de suicide. Les mariages précoces sont en hausse même dans les villes comme Kaboul, puisque les femmes sont astreintes au foyer et n'ont plus de perspectives. »

Radio Begum a pour ligne éditoriale de ne jamais mentionner les talibans et de ne pas évoquer la situation politique : c'est une question de survie. Elle doit respecter nombre d'interdits et ne peut aborder certains sujets, comme les droits des femmes, que par le prisme de l'islam. Elle se plie à ces règles pour continuer à toucher les femmes et notamment les plus vulnérables. « Le but [est] d'offrir une écoute, un lieu où l'on peut déposer sa détresse, aborder des sujets de société, de vie en commun, des tabous, par exemple la pression sociale lors du mariage, les familles qui s'endettent pour marier un de leurs enfants, celles qui marient leurs filles dès 16 ans, voire avant. On essaie de combattre des coutumes sociales, culturelles ou religieuses très lourdes. »

Le dernier projet d'**Hamida Aman**, jamais à court d'idées pour renforcer la résistance : une chaîne de télévision par satellite qui facilitera la diffusion de cours éducatifs par le biais de la vidéo. □

Sources : **France Info, Médiapart, UNESCO**

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\)](#) à la newsletter
- Suivez-nous sur 

Financement du privé dans l'agglomération de Rouen : un mauvais coup contre l'enseignement public

En mars 2022, une mobilisation unitaire d'une vingtaine d'organisations soutenue par des élu·e·s entendait contester les subventions publiques à des établissements supérieurs privés de la Métropole Rouen-Normandie et de la Région : l'Institut catholique de Paris (ICP) et l'école vétérinaire UniLaSalle. Dix-huit mois plus tard s'ajoutent d'autres implantations d'établissements privés modifiant à terme substantiellement l'offre d'enseignement supérieur.

L'ICP ouvre à cette rentrée

La Région et la Métropole financent à hauteur de 11 millions d'euros sur 21 les travaux de l'ancien centre diocésain qui accueille en septembre 115 étudiant·e·s route de Neuchâtel à Rouen. Le campus recevra à terme 1 000 élèves qui devront payer jusqu'à 8 000 € par an. Elle bénéficie déjà du soutien d'entreprises telle Sénalia (activités de transport fluvial, routier...) mais aussi la Matmut qui a signé une convention de partenariat en février. On peut lire dans le paragraphe « des valeurs communes » du communiqué de la mutuelle : « *Les vulnérabilités - physiques, psychologiques ou encore financières - sont accueillies avec la plus grande bienveillance afin de favoriser l'accès de tous aux savoirs*¹. » Sans commentaire, notamment quant à l'expression « l'accès de tous aux savoirs ». Fin juin, l'ICP signait une convention avec l'Ordre des avocats pour accueillir des stagiaires et permettre aux avocats du barreau de Rouen d'encadrer des travaux dirigés à l'ICP. Contrairement à ce qu'avait affirmé le président de la Métropole en mars 2022, trois des quatre licences concurrentielles directement les formations offertes à l'Université publique :

droit, sciences de l'éducation (!), sciences sociales.

Un campus privé de 1 000 étudiant·e·s à Bois-Guillaume

Dans le numéro de juin de *Combat laïque*, nous signalions l'arrivée de deux établissements privés appartenant à Galileo global education², groupe privé qui scolarise 110 000 étudiant·e·s en France et qui prévoit un campus de 1 000 élèves sur le techno-parc des Bocquets à Bois-Guillaume. Après l'ESARC et l'ESG à cette rentrée est envisagée l'arrivée d'un Cours Florent et de l'Institut des arts appliqués (LISAA). L'ESARC (École supérieure d'action et de recherche commerciale) préparera à deux BTS en alternance : MCO – management commercial opérationnel et NDRC – négociation et digitalisation de la relation client. L'ESG (École supérieure de gestion) propose des « bachelors » et « mastères » (commerce, ressources humaines, marketing). Ces appellations peuvent être trompeuses, ils ne sont pas nécessairement reconnus par l'État ou les professions. Ce ne sont pas des diplômes mais des labels liés à des établissements ou groupes privés contrairement aux licences ou masters qui sont des grades universitaires. On notera que l'annonce du campus à Bois-Guillaume³ s'est faite, outre celle du maire qui indique que c'est une initiative de la Métropole, en présence d'Abdelkrim Marchani, vice-président en charge de l'enseignement de la Métropole Rouen-Normandie et de Frédéric Granotier, président de Rouen Normandy Invest dont 80 % du budget vient de la Métropole.

Le recours à l'alternance largement utilisé pour ces offres privées de formation permet la prise en charge

des frais de scolarité par France-compétence (établissement public national à caractère administratif) qui finance l'apprentissage. L'ESG et l'ESARC bénéficient-elles – en plus de ces soutiens – de fonds publics ?

À ce rapide panorama qui n'est sans doute pas exhaustif, s'ajoutent des créations dans d'autres secteurs d'enseignement.

L'école Fauchon a ouvert en 2022 boulevard de l'Europe et pourra accueillir jusqu'à 800 élèves sur plus de 5 000 m². Les CAP se montent de 8 000 à 9 500 € là encore pris en charge dans le cadre de l'apprentissage. Ces formations où l'apport théorique plafonne à 20 % du volume de formation concurrentiellement celles de l'école hôtelière publique de Canteleu. D'autres établissements privés visent des catégories sociales favorisées en prônant des pédagogies « différentes » telle *L'École* pour le 1^{er} degré qui doit ouvrir sur le plateau nord de Rouen. Bien que l'établissement privé s'affiche laïque, son directeur est issu de l'école Sainte-Marie de Rouen.

L'agglomération rouennaise ne diffère pas du niveau national dans un séparatisme scolaire et social en constante progression. La publication des indices de position sociale – IPS – a mis en évidence la place importante du privé (à 96 % catholique comme le rappelle le rapport de la Cour des comptes de juin) dans la ségrégation à l'œuvre. Le consensus Région-Métropole de sensibilité politique différente pour soutenir et financer des établissements privés concurrentiels et socialement très sélectifs est un mauvais coup contre l'enseignement public et contre les principes républicains d'égalité et de laïcité. □

¹ <https://presse.matmut.fr/communiqu/216801/Le-Groupe-Matmut-devient-premier-partenaire-de-l-ICP-campus-de-Rouen?cm=1>

² <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-89-juin-2023.pdf#page=8>

³ https://actu.fr/normandie/bois-guillaume_76108/ce-nouveau-campus-privé-veut-accueillir-1000-etudiants-a-bois-guillaume_59237412.html

« On a déclaré qu'il fallait d'abord la justice et que, pour la liberté, on verrait après ; comme si des esclaves pouvaient jamais espérer obtenir la justice. »

Albert Camus

Dualisme scolaire : entre accoutumance et fort recul de la mixité sociale

Depuis que la loi Debré de 1959 organise l'enseignement privé et permet le financement public de ses établissements, l'exigence de fonds publics pour la seule école publique est battue en brèche par accoutumance au dualisme scolaire. Cet abandon peut concerner des collectivités même dirigées par une majorité classée à gauche qui vont jusqu'à financer l'implantation d'établissements privés concurrentiels. Ceci malgré les données récentes établissant la grande responsabilité du privé dans le recul de la mixité scolaire et sociale.

Et la porte est ouverte à des groupes privés tel Galileo global education bénéficiant du pantouflage d'ex-ministres ou hauts fonctionnaires et de la captation de financements via la taxe d'apprentissage.

Des constats de la Cour des comptes

Le rapport de la Cour des comptes de juin 2022¹ rappelle quelques données. L'enseignement privé sous contrat dans le premier et second degré, c'est deux millions d'élèves et 17,6 % des effectifs scolarisés en France dans 7500 établissements avec 142 000 enseignant·e·s payé·e·s par l'État bien que relevant à 96 % de l'enseignement catholique. La Cour note que les autres confessions connaissent « une augmentation prononcée » depuis une dizaine d'années. Le taux de scolarisation dans le privé sous contrat a peu progressé : de 16,55 % en 2011 à 16,97 % en 2021 avec une part plus faible dans le premier degré : 13,39 % pour 21,3 % en collège, 21,2 % en lycée général et technologique et 19,3 % en lycée professionnel.

Ce qui a beaucoup varié, c'est l'origine sociale des élèves. Entre 2000 et 2021, les élèves du privé issus de familles très favorisées passent de 26,4 % à 40,2 % soit + 13,8 %. Si on ajoute la catégorie « milieu favorisé », le total atteint 55,4 % des élèves du privé. Le rapport de la Cour précise néanmoins qu'en terme de réussite scolaire eu égard aux catégories sociales d'origine : « Les travaux de recherche actuellement disponibles ne permettent pas d'identifier dans le privé sous contrat une plus-value supérieure ou inférieure à celle de l'enseignement public. » La Cour constate encore : « Ainsi, la concentration d'une part croissante d'élèves issus de milieux favorisés au sein de l'enseignement privé sous contrat contribue à aggraver l'état du système éducatif public en France. » Le président Macron, pour qui l'école est « un domaine réservé », n'en tire aucune leçon ! Il ne cesse de déconsidérer l'enseignement public à tous les degrés en faisant de lourds clins d'œil aux électeurs de droite et autres réactionnaires : programme d'histoire, vacances scolaires, « pédagogisme »... tout en favorisant ce dualisme scolaire aux allures de séparatisme social et de sécession croissante des nantis. Parmi les recommandations de la Cour des comptes, celles consistant à « inciter à la mixité sociale et scolaire au sein des établissements privés » est une duperie comme le montre l'analyse du protocole d'ac-

cord signé en mai entre le ministère de l'Éducation nationale et le Secrétariat général de l'enseignement catholique : les mesures non contraignantes ouvrent des perspectives de financements publics supplémentaires au privé².

L'enseignement supérieur livré au privé

Dans un contexte de dénigrement de l'Université publique, les officines privées prospèrent et l'enseignement supérieur privé scolarise 26 % des étudiant·e·s. Les subventions d'État au privé ont progressé de 20 % entre 2017 et 2023 contre 12 % pour les universités publiques³.

Les propos du président Macron comme de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau sont indignes : « Avec les moyens qu'on met, on peut faire beaucoup mieux » pour l'un, « bas de laine » dans les universités publiques pour l'autre qui appelle à la diversification des financements (frais d'inscriptions entre autres). Après le pantouflage vers Galileo global education de l'ex-ministre Muriel Pénicaud, de Guillaume Pépy ex-PDG de la SNCF, de Martin Hirsch ex-patron des Hôpitaux de Paris, c'est le tour de l'ex-rectrice de Versailles vers le groupe Ionis.

« L'enseignement supérieur à but lucratif se finance, se qualifie et se légitime à partir des porosités public et privé induites ou tolérées par les législations existantes⁴ », pointait le sociologue Aurélien Casta en 2015. Elle est désormais organisée, notamment avec la loi de 2018 - sous la houlette de Muriel Pénicaud ! – « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a permis de « lever l'obstacle du financement des frais de scolarité pour les familles, qui sont pris en charge par France-Compétences⁴. »

Les officines privées se livrent à la chasse aux alternants y compris avec des pratiques abusives relevées par la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : « 56 % des 80 établissements contrôlés présentaient des anomalies⁴. »

Plus que jamais dans ce contexte de croissance du séparatisme social du privé, de captation de fonds publics, de mercantilisme en matière d'enseignement, de formation de la jeunesse livrée aux confessions, au patronat et à la voracité de groupes privés, il nous faut rappeler l'exigence d'abrogation des lois et pratiques qui y contribuent. □

¹<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lenseignement-privé-sous-contrat> (notamment note de synthèse pages 10 à 12)

²<http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-89-juin-2023.pdf#page=7>

³<https://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeq-717-septembre-2023#page=28>

⁴<https://www.mediapart.fr/journal/france/220723/privatisation-de-l-enseignement-superieur-des-pantoufflages-emblematisques>

« Le service public propose un mode d'organisation économique et social affranchi de la marchandisation. Toute la politique néolibérale a donc visé à en saper les bases par des mesures propres à créer une société de marché. »

École privée : la mixité sociale recule encore.

Au sujet de la mixité sociale dans les établissements privés, Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale, n'a pas eu peur d'affirmer une "vérité" cet été dans *le Journal du dimanche* (6 août) : « La vérité, c'est que l'enseignement privé, à l'exception de quelques rares écoles élitistes, pratique déjà très largement la mixité, tant sur le plan religieux que financier. »

Voilà qui interroge sur la notion de "vérité" chez ce monsieur, car cette affirmation est tout simplement mensongère.

En effet, dans un rapport de juin 2023, la Cour des comptes notait « un net recul de la mixité sociale depuis une vingtaine d'années » dans les établissements privés sous contrat (les plus nombreux).

Et, de façon plus précise, elle soulignait que dans les établissements privés, la part d'enfants issus des catégories favorisées et très favorisées était passée de 41,5 % en 2000 à 55,5 % en 2021 : plus 14 points !

Quant au pourcentage d'élèves de familles défavorisées dans le privé, il a reculé sur la même période de 25 à 16 %.

Voilà qui fait de plus en plus ressembler le privé à un ghetto doré.

De son côté, l'Éducation nationale a mesuré elle aussi l'ampleur des inégalités entre collèges dans une note de sa DEPP (Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance) datant de juillet 2023.

On y apprend que les enfants de milieux très favorisés représentent 41,5 % des élèves des collèges privés (contre 19,5 % dans les collèges publics). Et que les collèges publics accueillent 40 % d'enfants de milieux défavorisés, contre seulement 16 % en collège privé...

Tout est donc clair, le public se retrouve à gérer les élèves les plus difficiles avec de moins en moins de moyens, tandis que le privé s'occupe des plus riches avec les subventions généreuses de l'État et des collectivités locales (la Cour des comptes rappelant aussi que 68 % du budget des collèges et lycées privés étaient financé par l'État).

Bref, Luc Ferry, par ailleurs philosophe spécialiste des mythes, est ce qu'on nomme un "gros mytho" dans les cours de récré. ☐

Pour les lycées pro, toujours moins de cours, toujours moins de formation.

En 2009, le cursus menant au Bac pro était ramené de 4 à 3 ans, soit un an de formation en moins pour les élèves. Imaginez la réaction si un gouvernement essayait de diminuer ainsi d'un quart le temps de formation menant au bac général !

En 2018, Jean-Michel Blanquer continuait dans la même voie, diminuant les heures de cours en CAP et en Bac pro, dans le cadre de sa réforme de "Rénovation de la voie professionnelle".

Et maintenant, Emmanuel Macron et ses ministres souhaitent allonger le temps de stage en entreprise pour

les élèves de terminale Bac pro, et fixer les épreuves au mois de mars... diminuant encore leur nombre d'heures de cours en atelier ou en matières générales.

Ainsi, réforme après réforme, ce sont les connaissances, les compétences et les qualifications des jeunes sortant des lycées professionnels qui se retrouvent diminuées, insuffisantes par rapport à la demande même des entreprises, aux exigences des métiers comme à celles d'une citoyenneté éclairée. ☐



Abaya : le fonctionnement de la laïcité scolaire

par Catherine Kintzler, le 14 septembre 2023

L'interdiction du port de l'abaya à l'école publique par le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal rappelle l' « affaire de Creil » (1989)

et le débat au moment du vote de la loi du 15 mars 2004. Apparente similitude qui s'inscrit dans un dispositif politique totalement inverse de ceux qu'on a connus antérieurement. On saisit ici l'occasion de rappeler le fonctionnement de la laïcité scolaire¹.

[...] Accepter le port de signes religieux à l'école ce n'est pas introduire une liberté, c'est donner raison à ceux qui veulent imposer ce port *partout et tout le temps*, c'est leur signifier qu'aucun domaine réservé n'est en mesure de borner leurs exigences, c'est interdire tout point de fuite à ceux qui leur sont soumis [...]

Lire l'intégralité : https://www.mezetulle.fr/abayale-fonctionnement-de-la-laicite-scolaire/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=la-lettre-de-mezetulle-6-novembre-2020_96#sdfootnote6anc

[de-mezetulle-6-novembre-2020_96#sdfootnote6anc](https://www.mezetulle.fr/abayale-fonctionnement-de-la-laicite-scolaire/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=la-lettre-de-mezetulle-6-novembre-2020_96#sdfootnote6anc)

Protocole avec l'enseignement catholique déferé devant le Conseil d'État

Dans *Combat laïque* de juin, nous analysons le protocole d'accord signé le 17 mai entre l'ex-ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye et le secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC) Philippe Delorme. Sous prétexte de renforcer les mixités sociales et scolaires que l'enseignement privé contribue à dégrader, cet accord non contraignant pour le privé lui assure néanmoins des perspectives de financements supplémentaires. De plus cette signature est une reconnaissance d'un réseau confessionnel contraire à la loi de

séparation de 1905. Six organisations du Collectif laïque national (CLN) auquel le CREAL76 appartient, ont déferé en juillet ce protocole devant le Conseil d'État. Cette démarche soutenue par le CREAL76 est initiée par le CLN qui n'a pas de statut associatif. Ce sont donc six de ses associations membres qui portent ce recours. Nous publions leur communiqué de presse.

<http://www.creal76.fr/medias/files/dden-egale-ufal-clr-gof-aul-19-juillet-2023-la-republique-joue-contre-son-camp.pdf>



La République joue contre son camp

Le protocole d'accord relatif à la mixité sociale et scolaire, signé le 17 mai 2023 entre le ministre de l'Éducation nationale et le secrétariat général à l'enseignement catholique (SGEC), a été déferé pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État le 12 juillet 2023 par six organisations : la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (FDDEN), le Comité Laïcité République (CLR), l'Association ÉGALE, le Grand Orient de France, l'Union des familles laïques (UFAL) et l'Association Unité Laïque.

Ces organisations démontrent que le protocole transgresse les dispositions constitutionnelles et législatives relatives aux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés sous contrat, définis par la loi Debré de 1959 -loi que par ailleurs les auteurs du recours contestent depuis son origine.

Aucun « réseau », confessionnel ou non, n'est admis à contracter avec l'État, mais uniquement des établissements privés, pris individuellement. La loi l'avait d'ailleurs clairement établi, en faisant du « caractère propre » une spécificité de chaque établissement.

La République joue contre son camp en oubliant en l'espèce ses principes fondateurs, dont la laïcité et l'égalité. Le service public de l'éducation nationale en est dénaturé.

Ce protocole signé par l'État avec le SGEC, service officiel de l'Église, qui instaure de plus un dialogue entre les services de l'éducation nationale et « l'autorité diocésaine », constitue une entorse directe à la loi du 9 décembre 1905 de « séparation des Églises et de l'État

» qui interdit toute reconnaissance d'un culte par la République.

De surcroît, il méconnaît l'existence d'autres établissements revendiquant un « caractère propre » catholique, mais qui ne relèvent pas du SGEC, ainsi que des quinze autres « fédérations » d'établissements privés sous contrat relevées par la Cour des comptes, dans son rapport du 1er juin 2023 consacré à ce sujet. Le protocole conclu avec le seul SGEC introduit ainsi une double rupture d'égalité :

- entre établissement privés sous contrat, d'une part, en privilégiant les seuls relevant du SGEC ;
- entre enseignement public - compte tenu des sujétions particulières qu'il assume - et établissements d'enseignement privés dépendant du SGEC d'autre part.

Nos six organisations continueront de défendre sans relâche la mission irremplaçable de l'École publique laïque, indépendante de toute doctrine.

C'est le dualisme scolaire issu du subventionnement des établissements privés sous contrat qui reproduit, aggrave et légitime les inégalités sociales et culturelles, interdisant toute véritable mixité sociale et scolaire.

Loin de remédier à ces inégalités, le protocole 17 mai 2023 introduit une rupture d'égalité entre l'ensemble des établissements et engage l'État à envisager des aides prohibées par la loi qu'il a la charge d'appliquer. □

Paris le 19 juillet 2023

federation@dden-fed.org president@laicite-republique.org
contact@egale.eu ufalsiege@ufal.org

GM@godf.fr
@unitelaique

**Texte
en
ligne**

Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski d'Aline Girard, lu par Philippe Foussier, le 29 juillet 2023

Avec le livre *Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski* (éd. Pont9, 2023), Aline Girard signe une enquête fouillée sur Samuel Grzybowski, personnage aux facettes multiples qui fonda à 16 ans l'association *Coexister*. L'auteur montre comment les ambitions communautaristes et « interconvictionnelles » du jeune doctrinaire se sont toujours conjuguées avec un sens des intérêts impressionnant.

Coexister, Convivencia, la Primaire populaire... On pourrait en citer bien d'autres, de ces structures dirigées ou inspirées par Samuel Grzybowski.

Lire la suite : https://www.mezetulle.fr/vers-une-societe-communautariste-et-confessionnelle-le-cas-samuel-grzybowski-daline-girard-lu-par-philippe-foussier/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=la-lettre-de-mezetulle-6-novembre-2020-96

8 mars 2023 : le CREAL76 et le mouvement du NID¹ agressés

Suite à ces agressions, la Libre Pensée de Seine-Maritime nous adressait un courrier le 27 juin. La veille, le CREAL 76 avait condamné des attaques de locaux et librairie subies par la FNLP (Fédération nationale de la libre pensée) notamment à Paris². Le Conseil d'administration du CREAL réuni le 6 septembre approuve totalement la réponse formulée le 28 juin par Viviane Nordon (membre du CA). Le CA du CREAL demande à la Fédération départementale de la Libre Pensée d'en informer ses adhérent·es.

Le CREAL76 tient à exprimer sa solidarité avec la FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE à la suite des attaques dont elle a été la cible et notamment la dernière qui a conduit à la fermeture de sa librairie dont la vitrine a été brisée.

Décidément, les livres sont considérés par certains comme dangereux. Bris aujourd'hui, autodafés demain ?

Le CREAL76 partage pleinement les positions de la Fédération Nationale de la Libre Pensée face aux multiples attaques contre la liberté de conscience et contre les défenseurs de la laïcité qui est un principe de liberté. C'est à bon droit que la Fédération Nationale de la Libre Pensée établit une cartographie des attaques contre quiconque est attaché à suivre la voix de la raison.

À cet égard, le 8 mars dernier, à Rouen, des membres du CREAL76 ont été attaqués aux cris de « islamophobes, racistes, fascistes, pas de micro pour les fachos ! ». Ce qui confirme, s'il en était besoin que les opposants à la liberté de conscience et à la laïcité sont actifs sur tous les points du territoire de la République.

Le Président du CREAL76,
Francis Vanhée

¹ NID : association contre le système prostituteur et les violences faites aux femmes

² Le 24 juin 2023

La LP 76 au CREAL76 à propos du 8 mars

La Fédération départementale de la Libre Pensée de la Seine-Maritime

Au CRÉAL 76 (copies aux organisations ayant organisé le rassemblement du 8 mars 2023 à Rouen)

Chers amis,

Nous avons été sollicités pour condamner l'agression dont le CRÉAL a été victime lors du rassemblement du 8 mars à Rouen. Le groupe de Rouen a pris position. D'autres informations, parvenues ensuite nous amènent à préciser notre position.

Le 8 mars une pancarte contre le port du voile était portée par une adhérente du CRÉAL. Cela constitue pour nous une stigmatisation qui n'a rien à voir avec la laïcité dont la LP et le CRÉAL se réclament – stigmatisation qui arrive dans un contexte détestable de racisme d'État.

Nous sommes pour la liberté des femmes de porter ou non un voile dans l'espace public, ou d'autres tenues vestimentaires.

Nous sommes solidaires des femmes iraniennes mobilisées contre les diktats du régime visant à imposer le port du voile. Nous défendons leur liberté de choisir.

Nous défendons la liberté, en France, de porter ou non le voile, ou tout autre vêtement, y compris quand celui-ci peut avoir une connotation religieuse.

Notre position que nous renouvelons contre toute agression contre le CRÉAL ne peut être comprise comme acceptation de la stigmatisation du port du voile.

Adopté à l'unanimité par le congrès de la FDLP 76 du 24 juin 2023.

Bonjour

Sur la pancarte que je portais et qui est celle visée, on pouvait lire "Ni voile, ni prostitution, à bas le patriarcat". C'est donc bien le voile comme instrument de domination des femmes qui était visé. Que le voile soit ou non un symbole religieux est affaire de théologiens et on apprend dans l'ouvrage de Naëm Bestandji "Le voile, linceul du féminisme" que tous les dignitaires musulmans ne sont pas du même avis. Chacun sait en revanche que dans tous les pays où le port du voile est obligatoire pour les femmes leurs droits sont bafoués ou niés. Ce que l'on voit aussi est que les islamistes, c'est à dire ceux qui ne reconnaissent comme loi que la charia - peut-être même faudrait-il dire leur interprétation de la charia - utilisent les femmes voilées comme étendards.

Il est pour le moins aussi étrange que navrant que la révolte des Iraniennes n'ait pas suffi à convaincre chacun et en particulier les membres de la Libre Pensée que le voile n'est nullement un accessoire anodin.

Jamais pour autant, je n'ai entendu quiconque au CREAL suggérer d'interdire le port du voile dans l'espace public : s'il est vu comme symbole religieux, ce serait contraire à la laïcité, vu comme expression de l'infériorité des femmes, cela n'aurait en rien à leur émancipation.

Avec mes meilleurs sentiments laïques.

*Viviane Nordon
le 28 juin 2023*

Texte
en
ligne

Port du voile sur les terrains de foot : "Les Hijabeuses" poursuivent leur combat "inclusif"...
avec Sephora (Marianne 12.09.23)

Sur Instagram, la célèbre chaîne de produits cosmétiques a publié une vidéo faisant la publicité du collectif de footballeuses qui milite contre l'interdiction du voile islamique sur les terrains. Conséquence ? Des internautes réclament désormais à la marque d'autoriser ses vendeuses à garder leur foulard...

Lire la suite : https://www.marianne.net/societe/laicite-et-religions/port-du-voile-sur-les-terrains-de-foot-les-hijabeuses-poursuivent-leur-combat-inclusif-avec-sephora?utm_source=nl_quotidienne&utm_medium=email&utm_campaign=20230912&xtor=EPR-1&_ope=eyJndWlkIjoiYjczNzJhMwQwMzFIODE2MzVIMGQ1OWNhMzVjNDUyMjEifQ%3D%3D

MOTS CROISÉS

grille n° 71

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	A	B	A	S	S	A	G	E	S
2	R	I		V	A	D	U	R	I	E
3	I	N		E			G	E	N	T
4	M	E	A	U	C	E	E	N		U
5	E		D		E	R	S	E		L
6	S	T	R	I	N	G		L	C	E
7	T	R	O	I	S		C	L	O	S
8	R	O	I		U	S	N	E	E	
9	E	U	T	E	R	P	E		U	S
10	S	E	S		E	I	D	E	R	S

grille n° 72

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

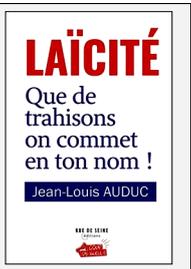


Big brother will watch you

Les nouvelles technologies de l'intelligence artificielle modifient radicalement la nature des risques liberticides du contrôle de l'espace public. La loi du 19 mai 2023 relative aux futurs Jeux olympiques légalise le recours à des technologies d'analyse des images de vidéosurveillance. L'organisation des JO et les complexes impératifs de sécurité qu'elle entraîne offrent l'occasion d'autoriser un usage qui jusque-là n'avait concerné que des expériences très localisées. Aujourd'hui, grâce au traitement des images de surveillance par l'intelligence artificielle, il est techniquement possible de constituer automatiquement des bases de données sur des agissements que la reconnaissance faciale permet d'attribuer à des individus identifiés. Pour dire les choses plus crûment : les pires dystopies ont désormais les moyens techniques de leur mise en œuvre.

Lire la suite : <https://institut.fsu.fr/big-brother/>

Laïcité
Que de trahisons on commet en ton nom !
 Note de lecture par Gauche républicaine dans Respublica
<https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/recension-de-laicite-que-de-trahisons-on-commet-en-ton-nom-par-jean-louis-auduc/7434312>



HORIZONTALEMENT

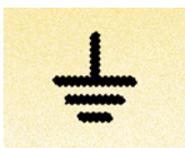
- Gonflée
- Soutiens
- Cinquième saveur. Périodes saisonnières
- Plat comorien. Impayée mais en vrac.
- Qualifient certaines violences.
- Fromage
- Couche de la lithosphère. Hameau antillais
- Chapeau féminin
- En matière de. Tabou universel
- Ouvrière qui tamise

VERTICALEMENT

- A . Assaillirent le Capitole
- B . Col. Possessif
- C . Bons loisirs en abrégé. S'oppose à DC sur le chargeur
- D . Prenais dans le filet.
- E . Conteneur à emballage souple ou rigide. Parti écossais.
- F . Démonstratif. Incarne le mal. Bouclier
- G . Participe. Magistrats
- H . Accorde la nationalité
- I . Sans ardeur
- J . Agrafes. Supports

Notre ami Philippe Dupont, adhérent du CREAL76 depuis 2014 nous a quittés soudainement le 13 juillet.

S'il participait aussi souvent que possible aux initiatives de notre association, il était principalement militant du Groupement des éducateurs sans frontières, le GREF (Il en fut le délégué régional de nombreuses années). Cette association agit en France et dans plusieurs pays où elle aide à la mise en place de structures d'éducation et de formation. Philippe ne se payait pas de mots, en homme de conviction il a accompli plusieurs missions à l'étranger dans des conditions parfois éprouvantes. Il consacrait également beaucoup d'énergie à l'accueil et au conseil de jeunes migrants ainsi qu'à des cours d'alphabétisation. Les deux associations (CREAL76 et GREF) s'étaient rencontrées en janvier 2014 lors d'une journée d'échanges intéressante et mutuellement enrichissante. Nous sommes très touchés par la disparition de Philippe. Le CA présente à Lucette son épouse et à sa famille ses sincères condoléances.



Dissolution des Soulèvements de la Terre suite mais pas encore fin

Fin (hélas encore provisoire) heureuse pour Les Soulèvements de la Terre quant à la demande de dissolution du mouvement par le ministre de l'Intérieur. LST est accusé par Gérald Darmanin d'être "des écoterroristes", justifiant en creux les violences policières de la manifestation de Sainte-Soline le 29 octobre 2022 qui a vu plus de 200 manifestantes et manifestants blessés, 40 grièvement touchés et 2 blessés très graves.

Il faut noter que le Parquet National Antiterroriste (PNAT) n'a jamais été requis pour des enquêtes contre les mouvements écologistes, mettant à mal la notion d'"écoterrorisme" chère à Darmanin. De même, les fameux 40 fichés S repérés selon le ministre de l'Intérieur ne relèvent pas d'un statut juridique propre, la fiche S n'est qu'une des 21 catégories du fichier des personnes recherchées créé en 1969 - et indument nommée ainsi - et 400 000 noms y figurent. Seuls les fichés J (Justice) et PJ (Police judiciaire) sont recherchés. Le cas des environ 20 000 fichés S (sûreté de l'État) est particulier : il s'agit de personnes (pas nécessairement présentes en France et ni objet de poursuite judiciaire) que l'on (la France ou un autre pays, puisque ce fichage est européen par la mise en place de Schengen) soupçonne ou a soupçonné de vouloir porter atteinte aux intérêts de l'État pour des raisons qui peuvent être très diverses...

Pour rappel, Les Soulèvements de la Terre est un collectif écologiste fondé en 2021, opposé à l'accaparement des terres et aux projets d'aménagement destructeur de l'environnement. Cette association de fait regroupe une centaine d'associations et revendique plus de 140 000 membres.

Le 11 décembre 2022, plusieurs dizaines de personnes se sont attaquées à la cimenterie Lafarge de Bouc-Bel-Air près de Marseille : 17 activistes avaient été placés en garde à vue sans poursuite et 2 convoqués ultérieurement. 14 personnes sont soupçonnées de « dégradation en bande organisée par moyen dangereux », « dégradation en réunion » et « association de malfaiteurs ». Cette action avait reçu le soutien des LST sans qu'ils l'aient pour autant revendiquée.

Mercredi 21 juin 2023, Gérard Darmanin, à la demande du gouvernement et du président de la République, a

présenté un décret de dissolution au conseil des ministres. Il a argué de l'urgence d'une telle mesure suite aux heurts en marge du rassemblement du 17 juin contre la future ligne Lyon-Turin entre des manifestants et les Forces de l'ordre : « *Sous couvert de défendre la préservation de l'environnement* », Les Soulèvements de la Terre « *incitent à la commission de sabotages et dégradations matérielles, y compris par la violence* ». Darmanin a eu le plein soutien d'Élisabeth Borne considérant que « *ce regroupement d'associations non violentes appelle à la violence, ça a encore été le cas il y a dix jours à Nantes, le week-end dernier sur le Lyon-Turin. [...] S'en prendre aux forces de l'ordre, ce n'est pas possible.* »

Cette tentative de criminalisation des mouvements sociaux n'est pas nouvelle et l'outrance de Gérald Darmanin veut d'une part, en amalgamant manifestation et terrorisme, neutraliser les revendications écologiques, d'autre part, braconner sur les terres de la droite extrême et de l'extrême droite. La FNSEA qui, depuis 1960, multiplie les destructions de biens publics, saccage les préfectures et agresse les élus et journalistes, bénéficie d'une bien plus grande mansuétude de l'État. À propos de la dissolution des SLT, le vendredi 16 juin 2023 sur France-Inter, Arnaud Rousseau, nouveau président de la FNSEA reconnaissait que « *nous sommes à un degré de tension et d'exaspération qui atteint son paroxysme. Les pouvoirs publics doivent agir rapidement. Un certain nombre d'adhérents n'en peuvent plus. J'appelle à l'apaisement, mais je comprends leur colère.* »

Le 21 juin 2023, le Conseil d'État a suspendu la dissolution des Soulèvements de la Terre estimant qu'« *il existe un doute sérieux quant à la qualification de provocation à des agissements violents à l'encontre des personnes et des biens retenue par le décret de dissolution [...] Ni les pièces versées au dossier ni les échanges lors de l'audience ne permettent de considérer que le collectif cautionne d'une quelconque façon des agissements violents envers des personnes.* » Cette décision n'est qu'une première manche, car cette suspension n'est que temporaire, le Conseil d'État doit encore se prononcer sur le fond du dossier. À suivre donc. □

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal_76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

site : www.creal76.fr

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- Le 06 juin à la manifestation de Rouen contre la réforme des retraites.

[Voir le tract unitaire d'appel](#)

- Le 21 juin au rassemblement de soutien aux Soulèvements de la Terre devant le Palais de justice de Rouen.

[Lire l'appel](#)



Le CREAL76 a participé ...



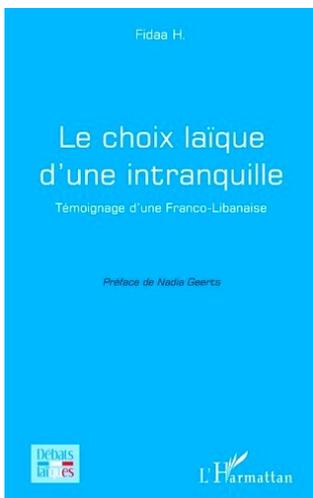
- le samedi 09 septembre à Rouen au forum des associations sous un soleil de plomb.

Six adhérent.e.s se sont relayé.e.s au stand du CREAL76 pour présenter l'association et proposer ses diverses publications. Durant toute la journée mais principalement en fin d'après-midi à cause d'une forte chaleur, des visiteurs et visiteuses se sont arrêtés au stand pour prendre contact, discuter de nos actions ou simplement se documenter. Le maire de Rouen est venu saluer l'association et lui apporter son soutien, malgré ses divergences sur certaines décisions locales quant au principe de laïcité.

Les affiches ornant le stand ont retenu l'attention des passant.e.s, et ont été lues, en particulier celles de soutien au mouvement « Femmes, Vie, Liberté » des Iraniennes et Iraniens au moment où on célèbre le triste anniversaire de la mort de Mahsa Jina Amini.



- le 16 septembre à l'initiative *Empreintes*, performance « d'Art en commun » proposée par Laurent Cavalier place Gisèle-Halimi à Rouen, pour commémorer l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini et soutenir les Iraniens et Iraniennes opposé.e.s au régime des mollahs.



Le choix laïque d'une intranquille de Fidaa H

L'Harmattan, collection débats laïques dirigée par Gérard Delfau

<http://www.debatslaiques.fr/VIENT-DE-PARAITRE-Fidaa-H-Le-choix-laïque-d-une-intranquille-717.html>

« *Tous et tout me menaient à l'islamo-gauchisme : mes origines, mon combat pour la Palestine, mon ancrage à gauche. Dans ma famille, mais aussi parmi mes amis et connaissances, au Liban comme en France, on a voulu m'assigner Arabe défendant les Arabes, musulmane défendant l'islam. Orientale pourfendant l'Occident. Mais je n'ai pas glissé. J'ai réfléchi, remis en cause, réfléchi encore, je me suis obstinée.* »

Extraits de la préface de Nadia GEERTS : « *Ce récit est un petit bijou. Un bijou de sensibilité, de finesse, de générosité, d'humour, de franc-parler, d'humanisme...*

Ce récit, c'est la laïcité qui se déploie et s'épanouit lentement, à la faveur de la trajectoire individuelle d'une Libanaise musulmane que rien ne prédisposait à devenir farouchement laïque, et dont le lecteur découvre le cheminement, du Liban vers la France, de l'islam vers le doute, du nationalisme vers l'universalisme... » □

AGENDA

- Le **CREAL76** organise un « spectacle-débat » le **samedi 18 novembre à 16h30** à la Halle aux Toiles de Rouen.

Après la représentation théâtrale de « *Femmes Papier* », de la Compagnie *File en scène*, nous vous proposerons de débattre des violences envers les femmes, qui est un des thèmes de ce spectacle.

- **samedi 14 octobre 2023 de 10h00 à 18h30** à la maison des associations 27, rue Jean Bart à Lille
Colloque **Femmes, États, religions** organisé par **Laïcité et Féminisme** avec le soutien du **Collectif laïque national** et du journal **Marianne**
Programme et inscription : <https://laiciteetfeminisme.fr/>

Le port de l'abaya à l'école doit être combattu pour ce qu'il est : une offensive de l'islamisme politique

L'annonce de l'interdiction de l'abaya et du qami dans les établissements scolaires à la veille de la rentrée 2023 est de toute évidence un « coup politique et médiatique » du nouveau ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal, chapeauté par le président Macron. Destinée à asseoir une autorité en rupture avec celle de son prédécesseur Pap Ndiaye, cette annonce sous couvert de « laïcité », reprise en tête d'affiche par la plupart des médias, permet au ministre d'esquiver sous le buzz médiatique les nombreuses et réelles difficultés de la rentrée scolaire (comme celles du recrutement des enseignants et de la reconnaissance du métier, ou des inégalités scolaires selon l'origine sociale).

Pourtant, le problème de l'entrisme du religieux à l'école est bel et bien réel dans nombre d'établissements du second degré, et s'est même dernièrement amplifié (+150% de signalements pour port de tenues et signes religieux entre septembre 2022 et juin 2023), laissant les personnels sans directives claires en la matière.

« Il y a très clairement un endoctrinement qui est fait sur les réseaux sociaux, un effet de mode derrière lequel il y a des idéologies qui veulent influencer ces jeunes femmes musulmanes et dès lors il s'agit d'une atteinte à la laïcité. Il faut être très ferme sur cette question-là et interdire le port de l'abaya dans les écoles car c'est [...] le signe de l'arrivée des idéologies de l'islam politique. »

En cette rentrée, on aurait aimé entendre ou lire plus souvent de telles prises de position... de la part de responsables de partis de gauche ! L'« islamophobe » qui s'exprime ainsi n'est autre que **Kahina Bahloul**, première femme imame en France, interviewée sur **France 5** le 29 août¹.

A la question « peut-on mettre sur le même plan le croc top et l'abaya ? » **Kahina Bahloul** répond : « Ce qui me dérange, c'est que l'islamisme a réussi à complètement inverser la situation. Un des fondements de l'idéologie islamiste est le contrôle du corps de la femme. On voit ce qui se passe en Afghanistan, les femmes iraniennes qui sont agressées quotidiennement lorsqu'elles retirent le foulard et, aujourd'hui en Europe, on en arrive à nous dire que l'abaya c'est une liberté. ». Et, quand on lui demande si elle est surprise que ce soit des féministes qui portent un discours sur la liberté de porter ou de ne pas porter le voile, elle poursuit : « C'est surprenant dans le sens où, ce qui me fait peur, ce qui m'inquiète, c'est que ces idéologies ont réussi à faire l'amalgame, à positionner leur discours, [...] cet islam politique qui est le contrôle de la femme, et à le ramener au même niveau que les libertés des femmes. »

L'actualité nous a offert un douloureux paradoxe. Nous sommes un an après l'assassinat de **Mahsa Jina Amini** par la police des mœurs iranienne et nous gardons en mémoire l'image de collégiennes et lycéennes qui, au

péril de leur vie, crient leur désir de liberté et d'émancipation en brandissant leur voile d'une main tout en faisant un doigt d'honneur aux mollahs de l'autre. Au même moment, en France, de plus en plus de jeunes filles multiplient les stratégies pour déjouer la loi de 2004 et attaquer, de moins en moins insidieusement, le principe de laïcité qui fonde notre démocratie. Des jeunes que des stratèges du prosélytisme religieux, qui manient comme personne le chantage à l'« islamophobie », manipulent en profitant de leur fragilité d'adolescentes.

Et il s'est trouvé des élues de gauche pour dénoncer une « police du vêtement ». Un raccourci indigne quand la « milice des voiles » traque dans la rue les Iraniennes qui « ne respectent pas le code vestimentaire », les arrête, les emprisonne, voire les exécute.

On nous dit que « les abayas n'ont rien de religieux », mais dans le même temps on nous explique que cette mesure est dirigée « contre les musulmans ». Or, l'objet de l'abaya, pour les fondamentalistes à la manœuvre, est non seulement de faire reconnaître au premier coup d'œil comme musulmane celle qui la porte, mais aussi de faire pression sur toutes celles qui ne la portent pas.

De la même manière, les Hijabeuses ont répété à tous les médias : « nous, tout ce qu'on veut, c'est jouer au foot, ce n'est pas politique ni religieux. » mais dans leur recours devant le Conseil d'État elles ont revendiqué le droit de porter le voile en signe de leur foi religieuse. Derrière elles, il y a le collectif **Alliance citoyenne**, le même qui a tenté d'obtenir l'autorisation du burkini dans les piscines grenobloises.

Voile ou abaya sont aussi des signes de ségrégation entre les sexes qui n'ont rien à faire à l'école où doit au contraire être mise en avant l'égalité entre les femmes et les hommes. Face à une offensive politico-religieuse parfaitement orchestrée, il ne faut rien céder, ni dans ce domaine, ni sur les enseignements qui sont de plus en plus contestés.

Le service public d'éducation doit avoir pour objectif de former des esprits libres, capables de se forger leur propre opinion.

Ce qui suppose que lui soient attribués d'importants moyens de fonctionnement, notamment pour lutter contre les inégalités. On en est d'autant plus loin que c'est à l'enseignement privé que le pouvoir donne des gages actuellement.

L'école publique doit pouvoir également s'appuyer sans faille sur la laïcité, dont nous déplorons la mise en danger par celles et ceux qui devraient la défendre comme principe de liberté, d'émancipation et d'avenir. □

¹ **Kahina Bahloul** est imame et islamologue. Elle est à l'origine, avec le professeur de philosophie **Faker Korchane**, de la mosquée Fatima à Paris, dans laquelle les femmes sont libres de porter ou non le voile. **Abaya : une robe comme une autre ?** <https://www.youtube.com/watch?v=aBZpiAyifr0>

« Chaque jour et partout dans le monde il y a des hommes en cercle autour d'une femme, prêts à lui jeter la pierre. »

Iran : un an après l'assassinat de Mahsa Zhina Amini

L'intensification de la répression des femmes non voilées est un message de la théocratie iranienne à toute la population du pays. L'arrestation de plus de 20 000 manifestant·e·s depuis le 16 septembre 2022, la mort de plus de 500 personnes et l'exécution d'une vingtaine d'autres ont changé les formes de la résistance populaire mais pas l'opposition irréductible au régime des mollahs en vigueur depuis plus de 43 ans. Le récent rapport d'Amnesty International¹ documente et détaille les différentes facettes de la répression de l'année écoulée utilisant la violence sanglante contre les manifestant·e·s, l'arbitraire, la torture, le viol, l'empoisonnement de collégiennes et lycéennes.

Mais de nombreuses femmes, se déplaçant ou travaillant sans hidjab, continuent de défier le pouvoir. Une étudiante dit : « *C'est comme si l'idée de la puissance du dictateur s'était mise à vaciller*². » Le réflexe de survie du pouvoir religieux corrompu dans un contexte d'inflation jetant une bonne partie de la population dans la misère l'a conduit à durcir encore la répression. La reconnaissance faciale est utilisée depuis avril et un million de femmes photographiées sans hidjab ont reçu des SMS d'avertissement. Un projet de loi appelé « soutien à la culture de la chasteté et du hidjab » a été proposé par le gouvernement. La police des mœurs a repris ses funestes activités.

Une sociologue iranienne analyse : « *Pour la première fois depuis l'instauration de la République islamique en 1979, la question du voile et des discriminations faites*



aux femmes est devenue le symbole de toutes les injustices infligées à la population. » Et la question de la séparation du politique et du religieux, de la laïcité est posée. Bien que, comme le montre Amnesty International, « *les autorités iraniennes ont commis toute une série de crimes relevant du droit international* », les États comme les instances internationales restent quasi muets. Ils ont les moyens de lutter contre l'impunité du régime iranien. Femme, vie, liberté ! ☐

¹<https://www.amnesty.fr/actualites/iran-repression-du-soulevement>

²[https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/15/en-iran-un-an-apres-la-mort-de-mahsa-amini-une-resistance-populaire-a-bas-bruit-pour-tenter-de-mener-une-vie-sans-compromis_6189472_3210.html?xtor=EPR-32280629-\[a-la-une\]-20230915-\[zone edito 1 titre 1\]&M BT=36414684675368](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/15/en-iran-un-an-apres-la-mort-de-mahsa-amini-une-resistance-populaire-a-bas-bruit-pour-tenter-de-mener-une-vie-sans-compromis_6189472_3210.html?xtor=EPR-32280629-[a-la-une]-20230915-[zone edito 1 titre 1]&M BT=36414684675368)

Empreintes



À Rouen, place Gisèle-Halimi devant le Palais de justice, se déroulait samedi 16 septembre une initiative d'Art en commun proposée par Laurent Cavalier (<http://www.creal76.fr/medias/files/2023-09-16-empreintes-laurent-cavelier-.pdf>).

Rappel : les mains enduites de rouge ont été le premier signe de ralliement des révolté·e·s en Iran. « *Nous avons été une centaine, hier, à apposer nos empreintes. C'est inespéré. La troisième feuille préparée n'y a presque pas suffi. Vous étiez de toutes générations, à parité égale entre hommes et femmes, simples passants ou impliqués dans la cause féministe depuis longtemps. À ce titre je remercie tout particulièrement le CREAL 76 qui a relayé avec efficacité ma proposition.* », écrit son initiateur qui a titré cette séquence collective *Soulèvements 6. Empreintes 16 septembre 2023*. Reste à envisager sa circulation ou son exposition. ☐

« Sans la liberté des femmes, la liberté des peuples n'est pas possible, et sans la laïcité la liberté des femmes n'est pas possible »

Guillaume

La chronique
de Rahan

LECOINTRE

Rahan et la mode

Rahan porte un pagne. On ne se balade pas à poil dans la nature, ça offense-rait le lectorat de *Pif-Gadget*.

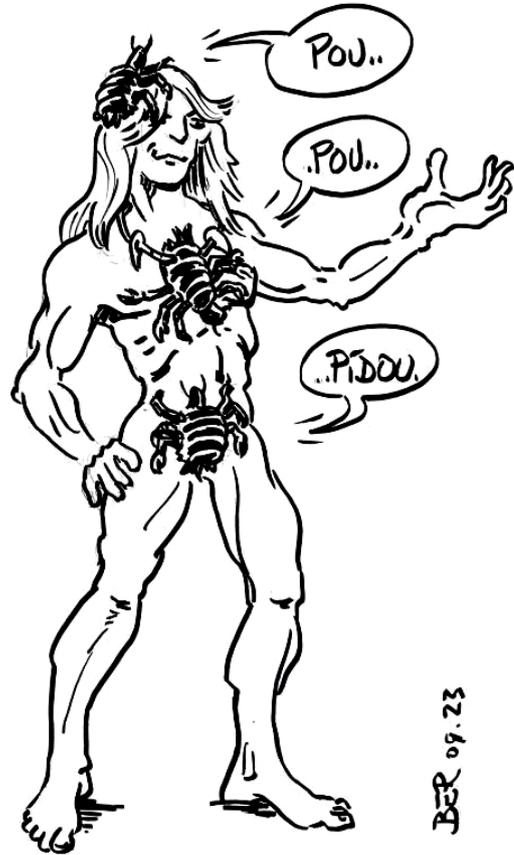
D'ailleurs, on voit rarement Rahan se vêtir entièrement de peaux de bêtes. Sans doute n'est-ce pas la mode ? Non... C'est que les contrées qu'il traverse sont tropicales ou tempérées. Mais au fait, quand est-ce que les humains ont commencé à se vêtir de manière permanente ?

Une réponse banale pourrait être : lorsqu'ils se sont installés dans des zones tempérées ou froides. *Homo sapiens* est en Eurasie depuis 45 000 ans, au moins. Mais une petite bête qui nous accompagne nous donnerait peut-être un indice... Car on ne vit jamais seul.

On dit toujours que le chien est le plus vieux compagnon de l'Homme. C'est faux ! Son plus vieil ami, c'est le pou. Car les poux ont accompagné toute l'histoire de l'humanité, et accompagnaient d'ailleurs bien antérieurement l'histoire de tous les mammifères avant que l'homme ne soit homme. Depuis le Jurassique, les insectes phtiraptères (groupe des poux) sucent le sang des mammifères. Chaque espèce a son (ou ses) poux. Pareil pour les oiseaux. Nous voilà un point commun avec les dinosaures, qui avaient et ont encore les leurs ! Les poux sont partout. Par exemple, on dit toujours qu'il n'y a pas d'insectes en Antarctique. C'est faux ! Les poux sont les seuls insectes - avec certaines mouches aptères parasites d'oiseaux - à aller se promener en haute mer, jusqu'en Antarctique ! En effet, les phoques enferment des poux dans leur pelage ! Ceux-ci sont aussi présents dans le plumage des albatros et des pétrels !

Amis, les poux ? Oui, d'une certaine manière, car ils n'ont pas toujours été honnis. Les Amérindiens et les Esquimaux les consommaient avec plaisir. Ces derniers allaient même chercher les poux dans le pelage des phoques pour les manger. Aristote nommait les poux « vers de peau », et l'épouillage était une activité socialisante, tout comme chez les autres singes. Jusqu'au XVII^e siècle, les têtes grouillent de poux sous les per-ruques, et ce n'est pas un motif d'affolement. Ce n'est qu'avec l'hygiénisme du milieu du XIX^e siècle qu'on commence à se débarrasser des parasites. Ceux qui ont les moyens de le faire à l'aide d'insecticides affichent une norme qui discrédite socialement ceux qui n'en ont pas les moyens. Les poux apparaissent alors comme un signe d'infériorité sociale, voire de saleté. Et cette réputation est toujours active aujourd'hui : nombre de parents d'élèves croient, en voyant leur enfant ramener des poux « de l'école », que l'école est sale... alors qu'il n'en est rien.

L'humain a deux sortes de poux qui ne se mélangent pas : le pou de tête, *Pediculus humanus capitis*, et le pou du corps *Pediculus humanus corporis*. Il s'agit de deux sous-espèces, car ces deux sortes de poux ne sont plus capables de se reproduire entre elles sur un humain, bien qu'elles soient encore capables de le faire



en laboratoire. Il s'agit d'une spéciation écologique en cours, c'est-à-dire un changement de ressource ou une adaptation locale qui conduisent à une barrière à la reproduction. Et que fait-on avec une telle barrière ? Une nouvelle espèce potentielle. Fait intéressant, les œufs des poux de tête, qu'on appelle les lentes, sont fixés vers la racine des cheveux, tandis que les œufs des poux de corps sont fixés sur les vêtements. D'où l'hypothèse selon laquelle les poux du corps se seraient spécialisés dans la ponte sur les habits à l'époque où l'humain a commencé à s'habiller de manière permanente. Des comparaisons du matériel génétique de ces poux montrent qu'ils ont divergé voici 72 000 ans. Voici une date minimale, donc, pour le port permanent de peaux de bêtes chez nos ancêtres.

Depuis l'amélioration de l'hygiène, qui date d'à peine deux siècles, le pou de corps avait largement disparu. Il revient actuellement chez les personnes vivant dans des conditions sociales et sanitaires dégradées. Par ailleurs, il ne faut pas confondre le pou de corps avec le pou du pubis, appelé plus vulgairement morbaque, et qui est bien plus éloigné (*Phtirus pubis*). L'humain a donc trois poux, au moins potentiellement. C'est l'une des principales leçons de la Biologie : il n'existe pas d'êtres vivants qui ne soient pas parasités ! □